



COMMUNE D'AINCOURT

Lettre d'Information

Juillet 2020 (N° 345)



Information

Horaires d'ouverture de la mairie sur Juillet et Août

Fermeture de la mairie les 13 et 14 Juillet.

Du 25/07 au 15/08 : Ouverture les Mardis 10h - 12h, Jeudis 17h - 19h et samedis 10h - 12h.

Le reste de l'année les horaires sont les suivants :

Lundi, Mardi, Vendredi 9h - 12h / Jeudi 9h - 12h et 16h - 20h

Samedi 10h - 12h (**permanence des élus**) / Fermé le mercredi

Si vous avez des dossiers particuliers, vous pouvez prendre rendez-vous avec un élu en contactant la mairie.

Travaux : La rue de la Chapelle st sauveur sera prochainement en travaux (prévision septembre). La rue sera à l'issue des travaux rétrocédée à la commune à l'euro symbolique. Décision du département.

Rappel : Des masques sont toujours disponibles en Mairie. Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, appelez la mairie, on vous les apportera à votre domicile.

Rappel

Nuisances sonores :

Il est rappelé que chaque Aincourtois doit respecter les horaires ci-dessous pour tout ce qui est bruit excessif (Travaux, Jardinage, Moto, ...)

Tous les jours sauf samedi, dimanche et jours fériés : 8h30 - 12h / 14h30 - 19h30

Samedi : 9h - 12h / 15h - 19h . Dimanche et jours fériés : 10h - 12h / 16h - 19h



Merci de penser au voisinage



La circulation de plus en plus fréquente de mini motos, motos cross et quads sur les routes et chemins de la commune, le stade, dans ses massifs forestiers nous incite à vous rappeler les règles concernant l'utilisation de ces véhicules

Législation :

Age légal: En dessous de 14 ans, vous pouvez utiliser une mini moto ou un mini quad uniquement dans le cadre d'activités organisées par une association sportive agréée.

Où peut-on circuler ou pas? Vous ne pouvez pas circuler avec une mini moto ou mini quad sur la voie publique ou dans un lieu ouvert à la circulation.

Vous pouvez uniquement utiliser votre mini moto ou mini quad sur un circuit, parcours, terrain à usage sportif ou, sous conditions, sur un terrain adapté.

Circuler avec une mini moto ou mini quad sur une voie ou un lieu ouvert à la circulation publique est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Circulation dans les chemins et forêts

La circulation terrestre à moteur dans les espaces naturels est, sauf exception (véhicules liés à l'exploitation agricole, forestière ou publique), interdite par la loi



D'autre part, le véhicule doit faire l'objet d'une déclaration et doit être assuré

Ne pas faire la déclaration est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

La déclaration se fait en ligne ou par courrier

<http://www.oncfs.gouv.fr/Fiches-juridiques-chasse-ru377/La-circulation-des-vehicules-a-moteur-dans-les-amp-nbsp-ar1732>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20634>

Tri des déchets : Nous avons de plus en plus de remontées d'informations de la part du SMIRTOM qui nous signale que certains containers sont mal remplis.

Le tri des déchets doit se faire suivant les règles.

Pour rappel le bac gris pour les ordures ménagères ne doit pas contenir : **de gravats**.

Pour vous aider, vous avez au dos du calendrier de ramassage le détail par type de déchet. Si vous avez besoin passez en mairie récupérer un calendrier.



ILLIWAP : les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone

1^{ère} étape : télécharger l'application ILLIWAP sur Google Play (Android) ou sur App Store (iPhone)



2^{ème} étape : s'abonner aux informations de notre syndicat en entrant manuellement « SMIRTOM du Vexin » dans la barre de recherche de l'application

<https://smirtomduvexin.net/>





COMMUNE D'AINCOURT

Lettre d'Information

Juillet 2020 (N° 345)



Le saviez-vous ?

- ✓ L'école communale accueille actuellement 83 enfants (18 CM, 24 CE, 10 CP, 10 GS, 21 PS/MS). Ces enfants sont encadrés par 5 enseignants dont la directrice assistés par des ATSEM. Des agents communaux s'occupent des enfants en garderie le matin et le soir, nettoient les locaux et assurent le service de cantine le midi.

Tarifs : garderie du matin, 1€ / garderie du soir 2€ avec goûter / cantine 4€ le repas avec pause méridienne.

- ✓ La commune subventionne les cartes de bus scolaires pour les enfants qui vont au collège ou au lycée.
Subvention : 40€ pour la carte Optile (collège de Magny) et 80€ pour la carte Imagine'R (lycées jusqu'en terminal). Cette subvention a été approuvée à la hausse lors du dernier conseil municipal.
Vous devez vous munir de l'imprimé, le faire tamponner par l'établissement et ensuite passer en mairie pour le faire valider. Vous avez jusqu'au 10 Juillet pour le déposer chez TIM BUS à Magny en Vexin.

- ✓ Opération « **tranquillité vacances** ». Un imprimé est à disposition en mairie ou sur le site aincourt.fr. Il est à remplir et à déposer à la brigade de gendarmerie de Magny-en-Vexin (26 rue de Crosne)

Associations

Pour rappel toutes les manifestations sont susceptibles d'être annulées en fonction de la crise sanitaire actuelle.

Potager d'Aincourt : Laetitia, Laura, Sandy, Anaïs, Emeely et Brice sont les nouveaux membres du potager pour cette 4ème saison de culture. Cette année démarre bien sur chaque parcelle, les plants et graines sont mis en terre et poussent bien avec une météo exceptionnelle depuis mi-mars. Chacun d'entre nous récoltons des fruits et légumes, une parcelle **commune** de 108 courges viendra égayer la fête d'halloween en octobre 2020. Le réseau d'eau est aménagé depuis cette année. La réussite collective des jardiniers permettra de pérenniser cette association. Lieu d'échanges et de partage, le Potager permet aux jardiniers de se rencontrer et de partager de chaleureux moments.

Si vous venez visiter le Potager, une règle s'impose :

Tenez en laisse les animaux de compagnie et utilisez uniquement la sente communale pour la promenade

Si vous êtes curieux,

n'hésitez pas à venir nous rencontrer sur les jardins ou à nous suivre sur Facebook : Potager d'Aincourt.

Jeunesse : les accueils jeux (RAM) avec les enfants reprendront à partir du jeudi 25 Juin à la salle des fêtes d'Aincourt, pour le mois de Juillet les accueils se feront suivant les inscriptions sur Amencourt le Mardi et Aincourt le jeudi.

Foyer Rural d'Aincourt : Les activités ci-dessous sont organisées dans le respect des gestes barrières.

- ✓ La bibliothèque sera ouverte cet été les jeudis de 16h30 à 19h et les samedis de 10h30 à 12h.

Contact Régine : 06-76-56-20-27

- ✓ Des stages de piano sont organisés cet été. Du 6 au 10 Juillet et du 17 au 21 Août.

Le lundi cours commun d'initiation au solfège (1h)

Les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, 1/2 h de piano en individuel.

Tarif : 80 € pour chaque stage. Contact Sabine au 06-16-74-51-54 ou Christine au 06-07-29-00-92

Football Club d'Aincourt : Vous avez plus de 16 ans et amateur de football, n'hésitez pas à venir nous voir.

Contact Pascal : 06-31-47-75-02

Aincourt en fêtes : Prochain RDV le 13 Septembre, Foire à tout et tournoi de pétanque.

- ✓ Foire à tout au stade Charles VINCENT à partir de 7h00 jusqu'à épuisement des stocks.

Tarifs : 4€ le mètre (2m minimum), 1 m offert aux enfants accompagnant un exposant.

2€ supplémentaires pour un emplacement de véhicule.

- ✓ Tournoi de pétanque à partir de 10h en doublette formée.

Tarif : 4€ / Personne

Inscriptions : <https://www.helloasso.com/associations/aincourt-en-fete/evenements/foire-a-tout-tournoi-de-petanque> ou par mail à l'adresse : aincourtenfete95@gmail.com ou par téléphone en mairie 01-34-76-71-12



Bonnes vacances à tous et n'oubliez pas les gestes barrières